



**MINISTÈRES
AMÉNAGEMENT
DU TERRITOIRE
TRANSITION
ÉCOLOGIQUE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Mise en place du tri à la source des biodéchets

Quelles réponses apporter
pour les grands ensembles
d'habitat collectif ?



REMERCIEMENTS

La présente fiche pratique est le fruit de travaux collaboratifs menés par des EPCI confrontés, dans le cadre du déploiement du tri à la source des biodéchets, aux enjeux spécifiques liés aux grands ensembles d'habitat collectif.

La Direction générale de la prévention des risques (DGPR) remercie les intervenants représentants des EPCI ayant participé aux sessions de travail organisées pour partager leurs retours d'expérience et/ou alimenter le contenu des fiches pratiques, destinées à accompagner les EPCI souhaitant mettre en place le tri à la source des biodéchets sur leur territoire.

- **Saint-Étienne Métropole**
- **Communauté d'agglomération Béziers Méditerranée**
- **Grand Belfort Communauté d'Agglomération**
- **Grand Annecy Agglomération**
- **Etablissement public territorial T8 Est Ensemble**

La Direction générale de la prévention des risques (DGPR) remercie les membres du groupe de travail national biodéchets pour leur réflexion concernant à la conception de ces fiches et leur diffusion :

ADEME, Amorce, Association des maires de France, Astee, Cercle national du recyclage, Confédération des métiers de l'environnement, FEDEREC, FNADE, FNCCR, France nature environnement, Intercommunalités de France, Régions de France, : Réseau Compost Citoyen, Réseau Compost in Situ, Réseau Compost Plus, Snefid, Zero Waste France

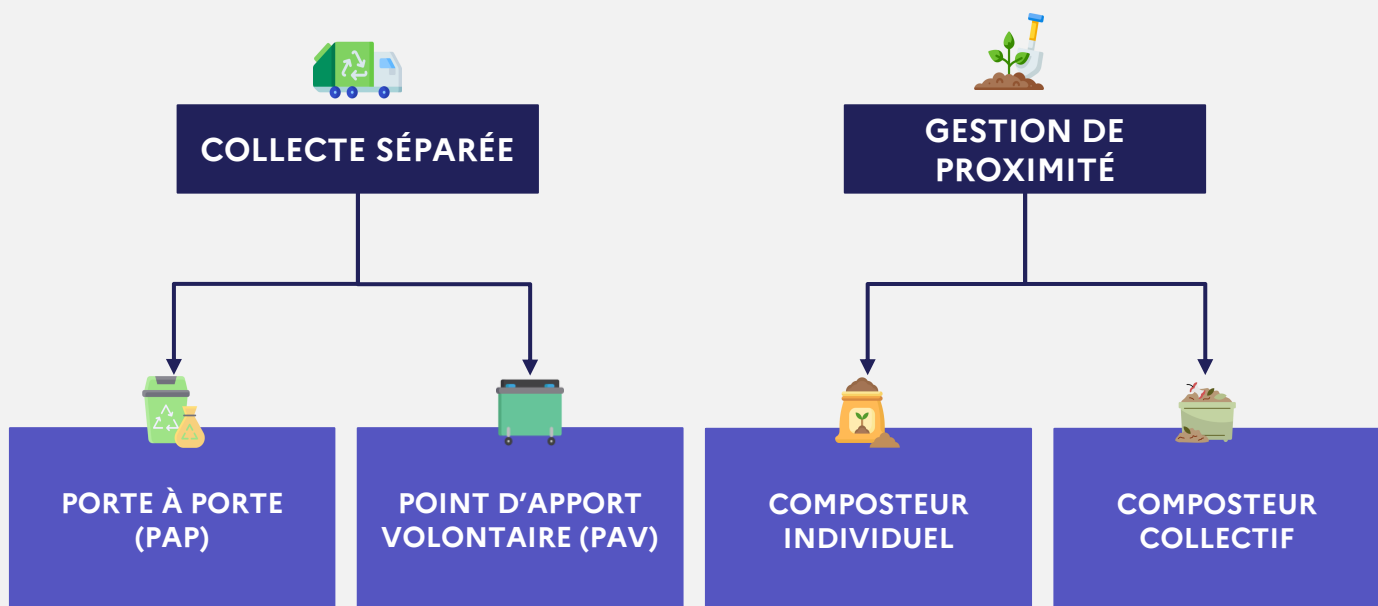
RAPPEL DES DÉFINITIONS

Biodéchets : « Les déchets non dangereux biodégradables de jardin ou de parc, les déchets alimentaires ou de cuisine provenant des ménages, des bureaux, des restaurants, du commerce de gros, des cantines, des traiteurs ou des magasins de vente au détail, ainsi que les déchets comparables provenant des usines de transformation de denrées alimentaires. »

Article L. 541-1-1 du Code de l'environnement

Solutions de tri des biodéchets : « Les solutions de tri des biodéchets pour les ménages peuvent être scindées en deux grandes catégories : la collecte séparée et la gestion de proximité. En collecte séparée, les traitements des biodéchets est réalisée dans des sites dédiés (méthaniseurs, sites de compostage, ...) alors qu'en gestion de proximité, les usagers assurent le traitement de leurs biodéchets eux-mêmes. »

Avis du 6 décembre 2023 relatif aux solutions techniques applicables pour la mise en place du tri à la source des biodéchets



RAPPEL DES TEXTES EN VIGUEUR



17 août 2015

LOI RELATIVE À LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE POUR LA CROISSANCE VERTE

Introduit la généralisation du tri à la source de biodéchets (TSB) à l'horizon 2025 pour tous les producteurs.

<https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000031044385/2021-01-10/>



30 mai 2018

DIRECTIVE-CADRE SUR LES DÉCHETS

Prévoit que tous les Etats-membres veillent à ce que les biodéchets soient triés et recyclés à la source ou collectés séparément et non mélangés avec d'autres types de déchets, au plus tard à la fin de l'année 2023

<https://eur-lex.europa.eu/FR/legal-content/summary/eu-waste-management-law.html>



10 février 2020

LOI ANTI-GASPILLAGE ET ÉCONOMIE CIRCULAIRE (LOI AGE)

Avance au 31 décembre 2023 l'obligation pour tous les producteurs ou détenteur de déchets, y compris les collectivités territoriales, de mettre en place un tri à la source des biodéchets, en cohérence avec la réglementation définie à l'échelle européenne

<https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000031044385/2021-01-10/>



6 décembre 2023

AVIS RELATIF AUX SOLUTIONS TECHNIQUES APPLICABLES POUR LA MISE EN PLACE DU TRI À LA SOURCE DES BIODÉCHETS

Présente les catégories de solutions techniques de tri des biodéchets pour les collectivités ainsi que les prérequis associés

<https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000031044385/2021-01-10/>

TRI À LA SOURCE DES BIODÉCHETS ET GRANDS ENSEMBLES D'HABITAT COLLECTIF



CONSTAT ET ENJEUX

Le **parc de logements collectifs** représentait **44% des logements** ordinaires en France au 1^{er} janvier 2021 et recensait **5,4 millions de logements locatifs sociaux** en France au 1^{er} janvier 2024 (source : SDES).

Les zones d'habitat densément peuplées sont plus exposées aux tensions liées à la **gestion du foncier** et à l'**utilisation de l'espace public**.

Le délai de déploiement du tri à la source des biodéchets peut être allongé, voire freiné, par la **nécessité d'obtenir l'autorisation des propriétaires des parcs immobiliers privés** (syndicats de copropriété, bailleurs sociaux...) pour l'installation de solutions de tri.

L'adoption et la pérennisation des pratiques de tri des déchets est moindre dans les ensembles d'habitat collectif : **méconnaissance des enjeux liés au tri, forte mobilité des habitants**, autres préoccupations...



FACTEURS DE RÉUSSITE

- ✓ Préparation en amont d'un **argumentaire clair et convaincant** sur la nécessité de mettre en place des solutions de tri à la source des biodéchets ;
- ✓ **Expérimentation des solutions** envisagées avant leur déploiement à l'échelle du territoire ;
- ✓ Mise en place de **partenariats, voire contractualisation, avec les acteurs-clés de ces grands ensembles d'habitat collectif** (bailleurs, syndicats de copropriété) pour la mise en œuvre du tri à la source des biodéchets ;
- ✓ Mobilisation du réseau **d'acteurs de proximité** (maisons de quartiers, associations locales, gardiens d'immeubles, ambassadeurs du tri...) et **communication régulière privilégiant le face-à-face** au sujet du tri à la source des biodéchets ;
- ✓ Vigilance portée à l'**entretien et la propreté des équipements** ;
- ✓ Ajouts de **préconisations d'emplacements** pour les équipements (composteurs / abris-bacs) au moment de l'instruction des nouveaux permis de construire.



ILS ONT RÉUSSI

GRAND ANNECY AGGLOMÉRATION

Points d'apport volontaire

- Campagne de communication engageante aux habitants en face-à-face avec distribution du kit biodéchet (bioseau, consignes de tri) à des horaires adaptés (pauses méridiennes, soirées, week-end).



Compostage individuel

- Mise en place de modalités incitatives : collecte des papiers et emballages en porte-à-porte, collecte des ordures ménagères uniquement en point d'apport volontaire, forte incitation au compostage.

Compostage partagé

- Mise en place d'un suivi régulier de la collectivité et participation au transfert du compost ;
- Affichages en pied d'immeuble pour recruter des référents ;
- Formation des habitants au moment de l'ouverture des sites.



ETABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL EST ENSEMBLE GRAND PARIS

Points d'apport volontaire

- Multiplication des acteurs-relais (bailleurs, gardien, maisons de quartier des villes...) ;
- Multiplication des lieux de communication : affichage et stands en pied d'immeuble, sensibilisation en porte-à-porte, stands sur le marché, devant les sorties d'école et devant les sorties de métro ;
- Présence d'une corbeille de rue (ordures ménagères résiduelles) à côté du point d'apport volontaire pour éviter les erreurs de tri ;
- Réduction de la fréquence de ramassage des ordures ménagères résiduelles.



CONTACT UTILE

Service déchets

 valorisationdechets@grandannecy.fr
 04.50.33.02.12.

Yoann Pachot (Direction de la prévention et de la valorisation des déchets)

 yoann.pachot@est-ensemble.fr
 07.89.66.11.81.

TRI À LA SOURCE DES BIODÉCHETS ET GRANDS ENSEMBLES D'HABITAT COLLECTIF



QUE FAIRE ?

Avant l'installation des équipements :

- ❑ Identifier les propriétaires des grands ensembles d'habitat collectif en se référant au cadastre et à la commune (services « Gestion urbaine et sociale de proximité » si existants) ;
- ❑ Elaborer un argumentaire clair et convaincant positionnant le tri à la source des biodéchets comme une opportunité et levant les craintes les plus répandues pour impliquer dès les premières phases du projet les bailleurs et syndicats de copropriété ;
- ❑ Organiser des réunions d'information et concertation auprès des parties prenantes susmentionnées avec pour objectif de :
 - Expliquer les enjeux liés au tri des biodéchets et les dispositions adoptées par l'EPCI et apporter des RETEX proches du territoire ;
 - Recueillir les idées et craintes de ces acteurs ;
 - Valider avec les acteurs cibles les solutions retenues et les meilleurs emplacements ;
 - Solliciter l'appui de ces acteurs pour la bonne réussite du déploiement du tri à la source des biodéchets ;
- ❑ Impliquer si possible les résidents locaux dans le choix des modalités de tri à la source de biodéchets et de l'emplacement des équipements afin de faciliter leur appropriation des gestes de tri (consultation sur internet, réunions publiques, échanges en face-à-face...).

Tout au long de l'année :

- ❑ Collaborer avec les parties prenantes principales (bailleur social, syndicats de copropriété) de chaque grand ensemble collectif pour faciliter l'accès aux logements et la mise en œuvre d'actions de proximité :
 - Campagnes en face-à-face ;
 - Communication visuelle à travers des panneaux dans les espaces de passage et les locaux poubelles ;
 - Distribution de matériel de tri (guides de tri, bioseaux...).
- ❑ Assurer l'entretien régulier des contenants (composteurs et/ou bornes) afin de garantir leur bon état technique et leur salubrité ;
- ❑ Maintenir à intervalle régulier des actions de communication engageantes en :
 - S'appuyant sur des relais de proximité pour véhiculer la pratique de tri à la source des biodéchets : maisons de quartiers, associations locales, écoles, gardiens d'immeubles ;
 - Ciblent les lieux de vie les plus fréquentés par les habitants (bas d'immeubles, marchés, sorties de métro) ;
- ❑ Évaluer l'opportunité de mettre en place des leviers incitatifs au tri à la source des biodéchets pour optimiser le gisement de biodéchets détournés comme :
 - La réduction de la fréquence de ramassage des OMR ;
 - Le passage en PAV de la collecte des OMR ;
 - La pérennisation de la gratuité de la distribution de matériel de tri ;
 - Le passage à la collecte incitative.

ACTEURS-CLÉS

- Mairies et services GUSP
- Bailleurs sociaux
- Syndicats de copropriétés
- Gardiens d'immeubles
- Maisons de quartiers, associations, écoles
- Ambassadeurs de tri

RAPPEL DES RESSOURCES UTILES



ADEME

Comment réussir la mise en œuvre du tri à la source des biodéchets ? (2018)

<https://librairie.ademe.fr/ged/1518/reussir-mise-oeuvre-tri-source-biodechets-recommandations-collectivites-201802.pdf>



ADEME

13 fiches Ils l'ont fait – Collecte séparée de biodéchets en milieu urbain - retours d'expérience Europe et Monde (2021)

<https://librairie.ademe.fr/dechets-economie-circulaire/4980-13-fiches-ils-l-ont-fait-collecte-separee-de-biodechets-en-milieu-urbain-retours-d-experience-europe-et-monde.html>



ADEME

Réussir votre projet de gestion des biodéchets en milieu urbain (2022)

<https://librairie.ademe.fr/urbanisme-territoires-et-sols/5697-reussir-votre-projet-de-gestion-des-biodechets-en-milieu-urbain.html>



ADEME

Tri à la source des biodéchets – Clés pour agir (2022)

<https://librairie.ademe.fr/ged/7699/tri-biodechets-synthese.pdf>



ADEME

Étude comparative des pratiques de collecte séparée des biodéchets en milieu urbain (2022)

<https://librairie.ademe.fr/dechets-economie-circulaire/5422-etude-comparative-des-pratiques-de-collecte-separee-des-biodechets-en-milieu-urbain.html>

RAPPEL DES RESSOURCES UTILES



ADEME
MODECOM – Guide de caractérisation des flux de déchets collectés en déchèterie publique (2024)

<https://librairie.ademe.fr/ged/8755/Guide-MODECOM-2024-decheteries-v2.pdf>



ADEME
Mettre en œuvre des actions d'accompagnement aux changements de comportements (2023)

https://librairie.ademe.fr/ged/8230/Mettre_en_oeuvre_des_actions_d_accompagnement_aux_changements_de_comportements.zip



ADEME
ConcerTO – Matières organiques et intelligence collective (2023)

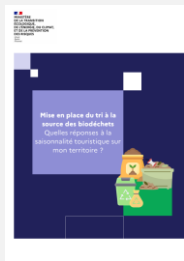
<https://librairie.ademe.fr/dechets-economie-circulaire/6172-concerto-matieres-organiques-et-intelligence-collective.html>



Ministère Ecologie Energie Territoires
Tri à la source des biodéchets – Kit de communication à destination des collectivités et des acteurs public de gestion des déchets (2023)

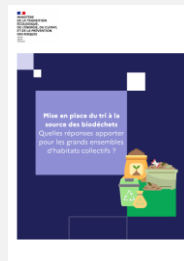
https://www.ecologie.gouv.fr/sites/default/files/kits_communication/Biodeechets_4p_Collectivites.zip

RAPPEL DES RESSOURCES UTILES



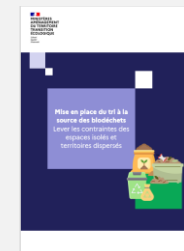
Ministère Ecologie Energie Territoires
Mise en place du tri à la source des biodéchets – Comment s’adapter à la saisonnalité touristique sur mon territoire ? (2025)

[lien](#)



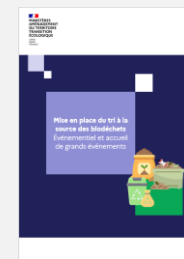
Ministère Ecologie Energie Territoires
Quelles réponses apporter aux spécificités liées aux sites protégés sur mon territoire ? (2025)

[lien](#)



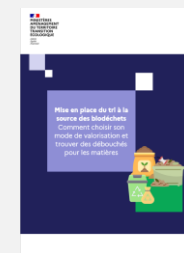
Ministère Ecologie Energie Territoires
Lever les contraintes des espaces isolés et territoires dispersés (2025)

[lien](#)



Ministère Ecologie Energie Territoires
Événementiel et accueil de grands événements (2025)

[lien](#)



Ministère Ecologie Energie Territoires
Comment choisir son mode de valorisation et trouver des débouchés pour les matières(2025)

[lien](#)



**MINISTÈRES
AMÉNAGEMENT
DU TERRITOIRE
TRANSITION
ÉCOLOGIQUE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Direction générale de la
prévention des risques

ecologie.gouv.fr

